

extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 2 février 2015 au montant de 51 709.17 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 2 mars 2015

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 570 845.08 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 4 252.16 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire du 28 février 2015.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour février 2015.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

Présentation du rapport des permis émis pour février 2015.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Soumission pour l'ordinateur de la bibliothèque

La directrice présente aux conseillers la soumission pour l'achat de l'ordinateur de la bibliothèque. L'achat avait déjà été approuvé précédemment, mais la directrice présente le prix soumis pour informer les conseillers du montant final.

2015-RAG-5341

APPROBATION ET APPUI DU PROJET DU RESTO BAR KARMA

CONSIDÉRANT la demande du 9162-8933 Québec Inc. (Resto Bar Karma) afin de changer la vocation du commerce pour en faire une résidence pour personnes âgées autonome;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la municipalité de Bois-Franc, il n'y a aucune résidence de ce genre;

CONSIDÉRANT QUE le zonage de la municipalité permet cette construction à l'emplacement actuel;

CONSIDÉRANT QUE la population est vieillissante et qu'il y a un manque de place dans les résidences de personnes âgées de la Vallée-de-la-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu d'appuyer le projet de 9261-8933 Québec Inc. de transformer le bâtiment en résidence pour personnes âgées.

Adoptée.

2015-RAG-5342

DEMANDE DE LA MAISON DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Culture a besoin d'une salle pour présenter les spectacles de la saison 2015-2016 puisque leur salle sera en rénovation;

CONSIDÉRANT QUE des ajouts électriques doivent être faits afin de combler les demandes des artistes en électricité;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Culture demande que les ajouts soient payés par la municipalité et que la salle soit sans frais en échange des profits de bars;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu de proposer à la Maison de la Culture de signer un contrat de location qui les engage à payer pour tous les spectacles prévus même en cas d'annulation (environ 18 locations selon leurs informations) au coût de 500 \$ du spectacle et de son côté, la municipalité s'occupera d'engager et de défrayer les coûts de l'électricien pour l'installation des prises manquantes et sera aussi responsable de monter, démonter et nettoyer la salle lors de spectacle. La responsabilité et les profits des bars demeureront à la Maison de la Culture.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de rencontre avec le conseil de Mélanie Marchand (Complicité Emploi)

La directrice présente au conseil une lettre reçue de Mme Mélanie Marchand demandant une rencontre avec le conseil municipal afin de leur présenter la stratégie de Complicité Emploi Vallée-de-la-Gatineau. Le conseil demande à la directrice d'inviter Mme Marchand à venir les rencontrer lors de la séance régulière d'avril 2015.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Évaluation des coûts du système d'alarme

La directrice rapporte au conseil les coûts de remplacement de pièces pour le système d'alarme. Celui-ci était souvent défectueux

dernièrement, mais avec les réparations le problème devrait être résolu.

2015-RAG-5343

DEMANDE DE CHANGEMENT DE LA LUMIÈRE AU COIN CH. BOIS-FRANC/MONT CERF ET ROUTE 105

CONSIDÉRANT QUE l'arrêt au coin du chemin Bois-Franc/Montcerf et la Route 105 est très mal éclairé;

CONSIDÉRANT QU'il y a déjà eu plusieurs sorties de route dû à cette intersection faute de luminosité;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des usagers de la route est importante et que le lampadaire à cet endroit est très désuet et manque énormément de luminosité;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Roger Pilon, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu de demander à Hydro-Québec d'effectuer le changement du lampadaire au coin du chemin Bois-Franc/Montcerf et Route 105 (à l'arrêt) afin d'en installer une avec beaucoup plus de luminosité pour ainsi assurer la sécurité des usagers de cette route.

Adoptée.

2015-RAG-5344

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS – APPUI À L'AIRE FAUNIQUE COMMUNAUTAIRE DU RÉSERVOIR BASKATONG

CONSIDÉRANT QUE suite à la décision par le MFFP d'interdire l'ensemencement du doré jaune dans le territoire géré par l'Aire faunique communautaire du réservoir Baskatong à compter de 2016;

CONSIDÉRANT QUE suite à la dernière étude de recensement, il est indiqué que le plan d'eau Piscatosine est présentement en baisse importante de la relève et qu'il serait très important de permettre un ensemencement en grand nombre de cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE les biologistes du MFFP ne sont pas en mesure de répondre et prouver que l'ensemencement n'apporte pas un gain à la contribution de la relève;

CONSIDÉRANT QUE l'AFC est complètement autonome et gère à même son budget les dépenses d'opération à l'ensemencement sans aucune implication financière du MFFQ (financé à 100 % par les utilisateurs);

CONSIDÉRANT QUE nous convenons que l'expertise obtenue au fil des dernières saisons permet un avancement dans le domaine de l'élevage du doré jaune et qui selon l'ensemble des pisciculteurs est très difficile;

CONSIDÉRANT QU'une telle décision aurait des répercussions imprévisibles sur la clientèle pêcheuse du territoire couvert par l'AFC;

CONSIDÉRANT QUE les biologistes du MDDEFP ne peuvent nous garantir qu'il n'y aura pas effondrement des stocks de poissons à la suite de l'abondant de l'ensemencement du doré;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action mentionne de l'ensemencement jus qu'en 2018 et que nous sommes en accord que suite au recensement 2017/2018, qu'il y ait révision des façons de faire et que l'AFC suite au résultat de cette étude (recensement 2017/2018) pourra prendre une décision plus éclairée;

CONSIDÉRANT QUE l'impact sur l'économie touristique et l'emploi qui est déjà très précaire dans les deux régions administratives incluant les MRCVG et MRCAL;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu d'appuyer l'Aire faunique communautaire du réservoir Baskatong (AFC) afin que cet organisme puisse continuer l'ensemencement sur le réservoir Baskatong.

Adoptée.

2015-RAG-5345

RÉSOLUTION POUR LA REDDITION FINALE DU PAERRL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 25 770 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition du conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par la conseillère Michelle Payette, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Bois-Franc informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs dur Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Invitation à rejoindre la grande famille des Fleurons du Québec

La directrice présente au conseil une invitation à rejoindre la grande famille des Fleurons du Québec. Le conseil ne désire pas y participer cette année.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Recyc-Québec

La directrice mentionne au conseil que nous avons reçu le premier 40 % de la compensation dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables pour l'année 2014 au montant de 3 789.46 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Accusés réception

La directrice présente au conseil deux accusés réception de nos résolutions 2015-RAG-5317 et 2015-RAG-5314.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Statistiques de la bibliothèque

La directrice présente les statistiques de la bibliothèque de janvier et février 2015 remises par la bibliothécaire Angèle Lacaille.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Invitation à la tournée des élus (agroalimentaire)

La directrice présente au conseil une invitation à la Tournée des élus – à la découverte de l'agroalimentaire. L'activité est gratuite.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Journal Le Choix versus l'entente signée avec La Gatineau

La directrice mentionne au conseil qu'elle a reçu un appel de Mme Laure Voilquin du Journal Le Choix concernant l'entente signée avec le Journal La Gatineau. Les informations qui nous ont été données lors de la signature de cette entente étaient erronées. Lors de la rencontre avec M. Patry pour cette entente, il nous avait été rapporté que le Journal Le Choix ne faisait plus partie de l'économie de la MRCVG mais seulement à Mont-Laurier. Suite à ma discussion avec Mme Voilquin, il s'avère que ces informations sont fausses et que le bureau du journal Le Choix est toujours situé à Maniwaki et qu'elle emploie 4 personnes à temps plein et 4 personnes à temps partiel. Comme l'entente est déjà signée, le conseil la respectera pour l'année 2015, mais plus aucune entente ne sera signée avec eux à l'avenir.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Adhésion à la PERO (Pôle d'excellence en récréotourisme Outaouais)

La directrice présente au conseil une demande d'adhésion à la PERO. Puisqu'il y a encore plusieurs débats à ce sujet à savoir qui doit soutenir cet organisme et que de plus, la municipalité de Bois-Franc n'a pas d'endroit touristique à développer sur son territoire, le conseil ne désire pas y adhérer pour l'instant.

ÎLOTS DE RÉCUPÉRATION POUR PARCS ET PATINOIRE

CONSIDÉRANT l'importance du recyclage et de la récupération;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut rénover ses parcs et que dans ce cas, il est important d'avoir à la disposition des gens des poubelles, bacs à recyclage et bac de récupération de cannettes afin de garder les endroits propres;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVG a obtenu une subvention dans ce sens et que le coût des îlots est réduit de 413 \$ grâce à elle;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Marcel Lafontaine, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu de faire l'achat de trois îlots de récupération au coût de 177 \$ chacun.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Confirmation du montant pour le PAERR L (chemin double vocation)

La directrice présente au conseil une lettre confirmant que la municipalité recevra pour 2015 une compensation de 4 992 \$ pour le 6 kilomètres du chemin Parc Industriel (double vocation).

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rencontre sur la perception de taxes

La directrice mentionne au conseil qu'il y aura une rencontre avec des avocats au bureau de la MRC à Maniwaki le 29 avril 2015 sur la perception de taxes. Elle mentionne qu'elle assistera à cette rencontre afin d'en connaître un peu plus à ce sujet.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Festival Country

Le conseiller Roger Pilon rapporte au conseil où il en est avec l'activité de tirs de chevaux et une rencontre aura lieu dès le retour d'Armand Hubert, organisateur du festival.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Patinoire

Le conseiller Conrad Hubert mentionne que l'achalandage à la patinoire est au plus bas et qu'il serait bon de voir s'il est vraiment

nécessaire d'avoir de la surveillance tous les soirs. Un retour sur ce sujet sera fait en début d'automne.

2015-RAG-5347

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Roger Pilon, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale